

VILLE DE SAINT-PIERRE-DES-CORPS

FG/TG/JG

N° 2026 09 23 -

NOTE DE PRESENTATION

Conseil Municipal du 23 septembre 2026

OBJET : SIGNATURE DE LA CONVENTION DE GESTION URBAINE ET SOCIALE DE PROXIMITE DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE DE LA METROPOLE TOURANGELLE

La Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) est un outil de la Politique de la Ville, liée au Contrat de Ville Engagements Quartiers 2030 de la métropole tourangelle, à la convention d'utilisation de l'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) et à la convention pluriannuelle des projets de renouvellement urbain.

Ce dispositif partenarial rassemble des représentants de l'Etat, de la métropole, des 4 communes ciblées par le contrat de ville et des organismes de logement social.

La GUSP est une démarche, initiée dans les années 2000, regroupant les actions individuelles ou collectives qui contribuent à améliorer durablement le cadre de vie des habitants et usagers des quartiers prioritaires. Elle prend appui sur les usages, les pratiques et les dynamiques sociales quotidiennes et articule, de manière complémentaire, la dimension urbaine (gestion et valorisation des espaces urbains) et la dimension sociale (présence humaine et actions de prévention, de sensibilisation ou de médiation).

La présente convention succède à la convention de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité 2023-2025. Celle-ci est une convention d'application du Contrat de Ville 2024-2030 et constituera, à compter de sa signature, le cadre de référence de la démarche de GUSP sur la période 2026-2030. Elle permet notamment de définir le périmètre d'intervention, les articulations entre les dispositifs de la politique de la ville, la gouvernance et les priorités d'intervention.

Elle sera transmise uniquement par voie dématérialisée aux membres du conseil municipal mais sera disponible sous format papier et/ou consultable auprès du service du secrétariat général.

Parmi les principales évolutions, il est à noter :

- l'extension de la démarche de GUSP aux 13 quartiers prioritaires de la métropole afin de garantir à tous les habitants de ces quartiers un niveau d'intervention équivalent et d'assurer la cohérence des démarches de GUSP sur l'ensemble du territoire métropolitain.
- l'intégration de manière systématique de la participation citoyenne et de la lutte contre les discriminations, dont l'égalité entre les femmes et les hommes.

En termes d'engagement, chaque commune sera tenue d'assurer l'animation locale de la démarche de GUSP en organisant notamment les comités techniques locaux, les instances opérationnelles et les diagnostics en marchant de ses quartiers prioritaires. Chaque commune devra également veiller à la cohérence entre les programmes d'actions TFPB des bailleurs et les priorités identifiées sur son territoire.

En conséquence, il est proposé d'approuver la convention de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité et d'en autoriser la signature.

Tel est l'objet de la présente délibération.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 23 SEPTEMBRE 2026

N° 2026 09 23 -

OBJET : SIGNATURE DE LA CONVENTION DE GESTION URBAINE ET SOCIALE DE PROXIMITE DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE DE LA METROPOLE TOURANGELLE

RAPPORTEUR : Monsieur Olivier CONTE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 6 de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

Vu l'article 1388 bis du code général des impôts,

Vu l'article 73 de la loi n°2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024, qui reconduit et actualise l'abattement de la TFPB sur la période 2025-2030,

Vu la Convention pluriannuelle des projets de renouvellement urbain 2020-2032 de Tours Métropole Val de Loire,

Vu le Contrat de Ville 2024-2030 de la Métropole Tourangelle signé le 11 juillet 2024,

Vu la Convention d'utilisation de l'abattement de la TFPB 2025-2030 signée le 23 décembre 2024 et son avenant n°1 signé le 09 septembre 2025,

Vu la Convention de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville de la Métropole Tourangelle,

Vu l'avis de la Commission municipale Politique de la ville en date du 16 septembre 2026,

Vu la note de présentation adressée à chaque membre du Conseil Municipal,

**L'exposé de Monsieur le Maire entendu,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

APPROUVE la Convention de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville de la Métropole Tourangelle.

AUTORISE Monsieur Le Maire ou son représentant à signer la Convention de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville de la Métropole Tourangelle.

VOTES :

Fait et délibéré en Mairie de Saint-Pierre-des-Corps, le jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre, les membres présents.

Pour expédition conforme,
Saint-Pierre-des-Corps, le 23 septembre 2026